

Préavis municipal no 05/2021

Demande de crédit pour l'aménagement de 2 salles de classe au Collège Jaman

Monsieur le Vice-Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit CHF 313'500.00 destinée à l'aménagement de 2 salles d'enseignement au Collège Jaman.

2. Préambule

Le Conseil communal a accepté en septembre 2019, le préavis d'étude concernant la mise à disposition de pavillons scolaires provisoires (préavis no 07/2019). Suite à cette démarche, la Municipalité comptait présenter en fin d'année 2020 une demande de crédit pour l'installation desdits modules provisoires sur le terrain de la Bourgette. Malheureusement le préavis n'a pas pu être présenté au Conseil communal pour les raisons suivantes :

- plusieurs oppositions ayant été déposées dans le cadre de la mise à l'enquête publique, l'une d'entre elles contraignait la Municipalité à remettre le projet à l'enquête pour une question de distance à la limite non conforme, ce qui pouvait avoir quelques incidences sur le dossier et ses conséquences financières ;
- le financement pour l'installation des modules provisoires n'ayant pas trouvé l'aval, dans les temps, des autres Communes du Cercle impliquées (Corseaux, Chardonne et Jongny), ce volet économique devait être réglé en amont du dépôt du préavis de réalisation des travaux envisagés.

Dès lors, en attendant la prochaine installation de modules provisoires, des salles de classe doivent être réaffectées selon les besoins des écoles et les opportunités identifiées.

3. Situation rentrée scolaire 2021

Afin de répondre à la demande de l'Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier (ASIC), la Municipalité soumet dès lors au Conseil communal ce préavis d'ouvrage en vue de mettre à disposition de l'établissement scolaire des salles de classe supplémentaires pour la rentrée 2021.

L'augmentation des élèves dans l'établissement du Cercle de Corsier pose des problèmes d'organisation en terme de salles d'enseignement. En effet, il est impératif de trouver 2 salles de classe 8P dans le complexe scolaire de Corsier et une classe pour les 1-2P. Cela demande impérativement de disposer au total de 3 salles d'enseignement supplémentaires à Corsier pour la rentrée scolaire 2021.

4. Pavillon de Meruz

Situé au Sud-Ouest de la Commune, le Pavillon de Meruz abrite actuellement une classe de 1-2P et une salle de psychomotricité. Ladite salle de psychomotricité pourrait déménager à Jongny ou dans les locaux de l'immeuble situé au chemin de Meruz 10, à savoir les anciens locaux de la Souris Verte. Cette réorganisation permettra de rendre disponibles ces locaux pour l'accueil d'une deuxième classe 1-2P et revenir ainsi à l'affectation historique de ce bâtiment qui avait, jusqu'à il y a peu, toujours accueillis deux classes enfantines. Les locaux sont dans un bon état général et ne demandent pas de travaux de rénovation mis à part quelques retouches ou légères adaptations, lesquelles seront prises en charge dans le cadre du budget d'entretien ordinaire de l'immeuble en question. Par contre, il sera nécessaire d'y installer un tableau (affichage numérique frontal - ANF) indispensable au déploiement décidé par le Canton dans toutes les écoles vaudoises.

5. Collège Jaman

Le Collège Jaman est composé dans les divers étages de cinq salles de classe, d'une salle de musique, d'une salle de dessin, de locaux sanitaires et au rez-de-chaussée d'une petite salle de dégagement, d'un atelier métal, d'un atelier bois et d'une salle pour le débitage du bois.

Après plusieurs séances avec la Direction des Ecoles, des solutions ont été esquissées et finalement trouvées pour permettre la création de 2 salles de classe en réaménageant partiellement les locaux du rez-de-chaussée et du deuxième étage du Collège Jaman. Notons que les enseignants ont été consultés et ont donné leur aval en ce qui concerne la réorganisation des locaux.

Rez-de-chaussée

L'aménagement d'une classe au rez-de-chaussée passera par la réaffectation de la salle de débitage et de stockage du bois en salle de musique, laquelle se trouve actuellement située au dernier étage du bâtiment. Les machines pour le débitage du bois seront quant à elles installées dans l'atelier bois.

Deuxième étage

Etant donné le déplacement de la salle de musique au rez-de-chaussée, la réorganisation des surfaces de celle-ci et de la salle de dessin attenante permettra la création de deux salles d'enseignement supplémentaires. Par les modifications envisagées le 2^{ème} étage sera au final identique au 1^{er} étage.

6. Pavillon de Meruz et Collège Jaman

Les réorganisations prévues au Pavillon de Meruz et au Collège Jaman permettront d'obtenir les 3 salles de classe manquantes pour la rentrée scolaire 2021.

7. Descriptif des travaux et devis

CFC 2 – Bâtiments

CFC 211 Maçonnerie - travaux préparatoires

CHF 14'000.—

Installation de chantier. Mise en place de protection des sols.
Déplacement des étagères, des machines, et des panneaux de bois dans le nouvel emplacement entre l'atelier bois et métal.
Démontage et déplacement des récupérateurs de sciure.
Démontage du meuble de rangement de la salle de giclage.
Démontage des plafonds acoustiques dans l'atelier bois.
Ouverture dans le mur béton au rez-de-chaussée pour nouvel accès à la petite salle de dégagement.
Démontage du mur de séparation entre la salle de musique et de dessin.
Déplacement du four à céramique de la salle de dessin du 2^{ème} étage au rez-de-chaussée.

CFC 211.1 Echafaudages

CHF 7'500.—

Montage, location et démontage d'un échafaudage pour la modification des vitrages façades Sud-Ouest.

CFC 230 Installations électriques

CHF 29'000.—

Démontage des installations électriques existantes.
Déplacement des commandes d'exutoires.
Nouvelle alimentation du four céramique au rez-de-chaussée.
Fourniture et pose de nouveaux luminaires LED économique dans la nouvelle salle de musique au rez-de-chaussée.
Déplacement du système audio et TV de la classe actuelle à la future classe de musique.
Séparation de la commande des stores et de l'allumage au 2^{ème} étage suite à la réorganisation des classes.

CFC 240 distributions de chauffage

CHF 12'000.—

Fourniture et pose de 2 nouveaux radiateurs dans la nouvelle salle de musique au rez-de-chaussée (ancien local de stockage nécessitant que peu de température).
Modification des distributions de chauffage par le déplacement des radiateurs permettant l'exécution des nouvelles séparations des salles de classe au 2^{ème} étage.

CFC 244 Ventilation

CHF 8'000.—

Suppression des ventilations dans le local de travail et de stockage du bois.
Nouveau raccordement armoire de giclage de peinture dans l'atelier métal.
Nouvelle installation pour le raccordement du four à céramique au rez-de-chaussée.

CFC 250 Distributions sanitaires

CHF 12'000.—

Installation d'un évier dans la nouvelle salle de musique.
Pose d'isolation sur les écoulements existants dans la salle de musique au rez-de-chaussée.
Pose d'un évier inox dans la salle de classe (P2).

<u>CFC 271 Plâtrerie</u> Exécution de murs de séparation de classes au rez-de-chaussée et au 2 ^{ème} étage en cloison plâtre y compris isolation et raccords murs et plafonds existants. Rhabillages des gaines pour les passages techniques.	CHF	18'000.—
<u>CFC 272 Serrurerie</u> Modification de la paroi vitrée au rez-de-chaussée. Dépose et repose d'une porte pour la classe de dégagement au rez-de-chaussée. Modification de la façade au 2 ^{ème} étage pour la réorganisation des salles de classe. Démontage de la paroi fixe et fourniture et pose d'une nouvelle porte d'accès à la salle de dessin au 2 ^{ème} étage suite à la réorganisation des salles de classe.	CHF	37'000.—
<u>CFC 273 Menuiserie</u> Fourniture et pose d'armoire de rangement dans la nouvelle salle de musique et dans la salle de dessin. Remise en état des menuiseries dans la salle de dessin.	CHF	16'000.—
<u>CFC 281 Revêtements de sol</u> Préparation des fonds. Fourniture et pose d'un parquet y compris imprégnation dans la nouvelle salle de musique.	CHF	12'000.—
<u>CFC 282 Stores intérieurs</u> Mise en place de stores obscurcissant dans la salle de dessin et de musique.	CHF	19'000.—
<u>CFC 283 Faux-Plafonds plâtre</u> Fourniture et pose d'un plafond acoustique y compris remontée côté fenêtres et raccords aux murs existants dans la salle de musique. Modification des plafonds existants pour l'exécution des séparations de classes.	CHF	19'000.—
<u>CFC 000 Faux-Plafonds métallique</u> Modification des plafonds existants pour l'exécution des séparations de classes.	CHF	12'000.—
<u>CFC 285 Peinture</u> Lissage et application de peinture 2 couches sur murs, menuiseries, radiateurs, salles de classes.	CHF	9'000.—
<u>CFC 287 Nettoyages</u> Nettoyage des locaux après travaux.	CHF	3'000.—
<u>CFC 289 Divers et imprévus</u> Divers et imprévus 5% de CHF 227'500.—.	CHF	10'000.—
<u>CFC 291 Honoraires architectes</u>	CHF	10'000.—
Total CFC 2 Bâtiment	CHF	<u>247'500.—</u>

CFC 9 - Ameublement

906 Mobilier scolaire

Fourniture et pose de tables et chaises pour 1 classe. CHF 16'000.—

Fourniture et pose de 3 tableaux (affichage frontal numérique). CHF 30'000.—

Pose d'étagères, deux meubles à tiroirs, un massicot, un séchoir (salle de classe P2), écran de projection (salle de classe P2). CHF 20'000.—

Total CFC 9 Ameublement **CHF 66'000.—**

Montant total CFC 2 et 9 (TTC) **CHF 313'500.—**

Le devis général a été établi sur la base d'appels d'offres en procédure de gré à gré.

8. Programme des travaux

Etude de projet :

- Projet et analyses préliminaires automne 2020

Procédure :

- Demande de devis décembre et janvier 2021

- Préavis mars 2021

Réalisation :

- Début des travaux fin juin 2021

- Fin des travaux début août 2021

- Mise en service mi-août 2021

9. Aspect financier

Concernant la prise en charge de cet investissement, celui-ci se fera entièrement à la charge de la Commune de Corsier-sur-Vevey. En effet seule une réorganisation des locaux existants, sans création de surfaces scolaires supplémentaires, est prévue dans le cadre du présent préavis. La base de calcul des loyers à charge de l'ASIC ne sera dès lors pas modifiée, mise à part dans la probable réévaluation de la valeur ECA du bâtiment concerné par ce projet. Notons qu'annuellement, au travers de la location des bâtiments scolaires à l'ASIC, un montant de l'ordre de CHF 165'000.00 est porté en réserve en vue de travaux de ce type et de cette importance.

Il est également évident que la création de ces 2 salles de classe dans le volume existant du Collège Jaman et la réorganisation des salles de classe du Pavillon de Meruz permettront de supprimer trois salles de classe prévues initialement dans le programme des futurs pavillons provisoires sur le terrain de la Bourgette. Selon les estimations faites à ce jour avec le bureau MCR en charge du dossier liés aux modules scolaires, une moins-value de l'ordre de CHF 293'000.00 pourrait être répercutée sur ce projet.

10. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis,
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées d'étudier cet objet,

d é c i d e

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux visant à aménager deux salles de classe au Collège Jaman pour un montant total de CHF 313'500.00 (TVA incluse) ;
- b) de financer cet investissement par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 313'500.00 et d'assurer les charges financières y relatives ;
- c) de prélever dans la « Réserve Bâtiments scolaires » figurant au Bilan la somme de CHF 313'500.00 afin d'amortir ces dépenses et investissements.

Au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire



A. Rouge B. Demierre

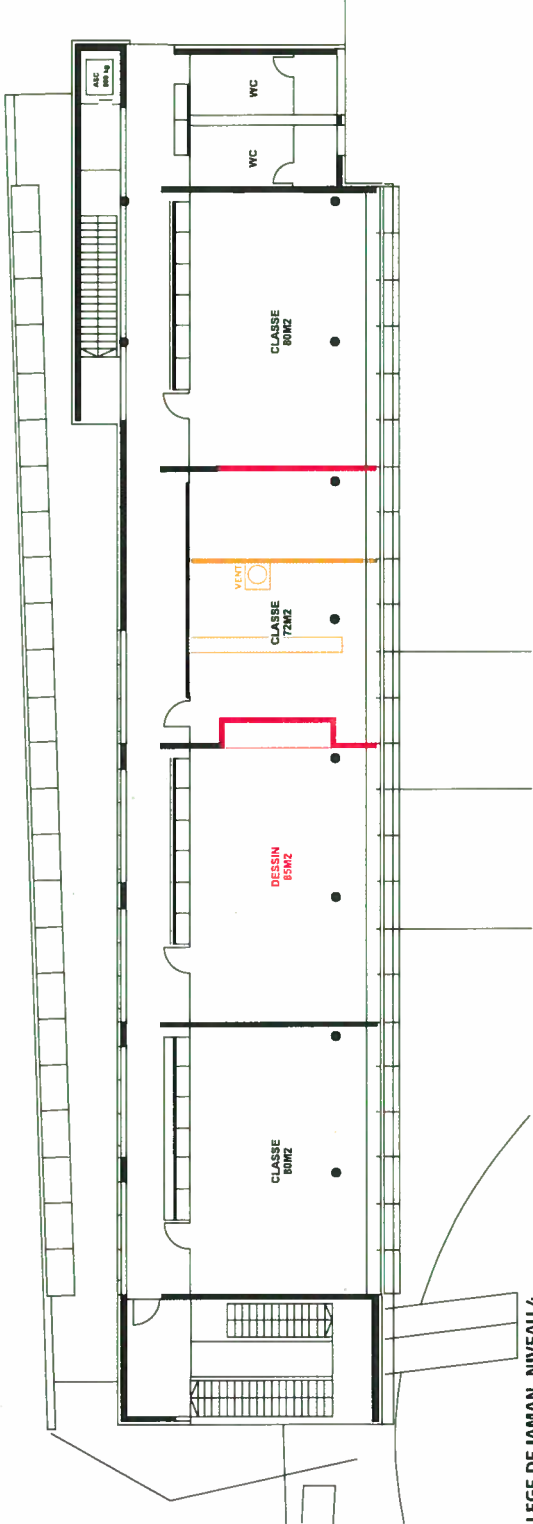
Annexes : Plans du rez-de-chaussée (niveau 2) et du 2^{ème} étage (niveau 4)

Situation du plafond d'endettement (y compris le présent préavis)

Plafond d'endettement		22'000'000.00
Endettement au 17.12.2020		1'870'000.00
Cumul des crédits liés aux préavis engagés (y compris le présent préavis)	16'539'650.00	
Différence constatée sur préavis terminés (diff. théorique / réalisé)	- 1'498'665.35	
Cumul des dépenses liées aux préavis et déjà effectuées au 30.11.2020	- 11'871'149.05	
Solde à engager sur les préavis de la législature en cours		3'169'835.60
Solde au plafond		16'960'164.40

COLLEGE DE JAMAN_TRANSFORMATION NIV 4

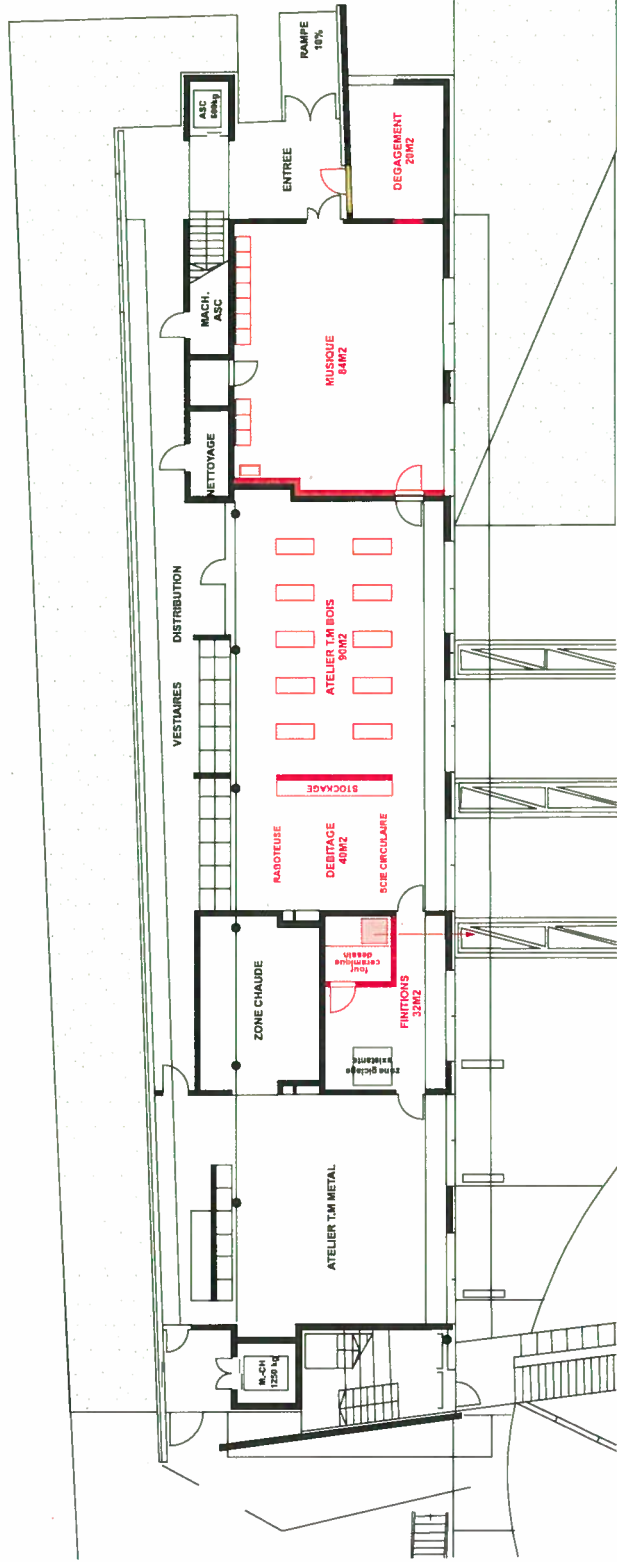
- démolition paroi séparant musique et dessin
- démolition meuble salle de dessin
- déplacement four au niveau 2
- mise en place de deux parois EI60
- une paroi avec niche pour meuble stockage
- ajustement sur éléments de façades
- retouches peinture
- modification, adaptation électricité
- modification, adaptation chauffage et sanitaire



COLLEGE DE JAMAN_NIVEAU 4

COLLEGE DE JAMAN_TRANSFORMATION NIV 2

- création salle de musique
- doublage paroi et isolation phonique
- création d'une nouvelle porte de liaison
- fermeture accès bureau indépendant
- réaménagement atelier TM Bois
- aménagement d'une zone débitage
- création paroi et meuble de stockage
- réorganisation zone finitions
- installation du four à céramique salle de dessin



COLLEGE DE JAMAN_NIVEAU 2

DESSIN/NO	COLLEGE DE JAMAN	JAM.200.N20/40
MAITRE DE L'OUVRAGE	COMMUNE DE CORSEH SUR VEVEY	ECHELLE 1:200
PROJET	TRANSFORMATIONS INTERIEURES	DATE 15/01/21
	COLLEGE DE CORSEH	MODIFIE ET
ARCHITECTE	FESSELET K&P&P&LZ ARCHITECTES SAS / AVENUE DE GALANVY 146 / 10000 VEVEY	1 02 192 59 85 / ATELIER@FESSELETK&P&LZ.COM